

Règlement européen sur la protection des données (RGPD)

Être en conformité après le 25 mai 2018

Agenda 2018

Valenciennes

Action collective : 24 et 31 mai

Formation individualisée de
2 demi-jours, dates à planifier
avant le 31 décembre

LE PLUS : accompagnement
opérationnel et spécifique
au sein de votre entreprise

-
800 €

nets de taxes par jour
et par participant
soit pour la session 2 400 €

PUBLIC

Toutes entreprises
équipées des DG, DAF, DRH, DSI,
services juridiques, ainsi qu'à toute
personne concernée par le traitement
des données

DUREE

3 jours (21 heures)

L'ensemble de notre offre en ligne
hautsdefrance.cci.fr

Le nouveau règlement européen sur la protection des données entrera en vigueur le 25 mai 2018. Toutes les entreprises sont concernées.

OBJECTIF

Etre capable de :

- Se préparer à la nouvelle réglementation afin d'être en conformité et limiter les risques de sanction
- Mettre en conformité son organisation et déployer un management des risques

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Analyse pratique des nouvelles obligations pesant sur les entreprises traitant des données à caractère personnel
- Recommandations pragmatiques sur la mise en conformité
- Alternance de jours de formation en collectif et d'un accompagnement individualisé au sein de l'entreprise (2 demi-journées)

PRÉ-REQUIS

- Connaître la nature des bases de données de son entreprise

CONTENU

JOURS 1 et 2 : en collectif

RGPD : les grands principes, en quoi ça consiste ?

- Les lignes directrices du RGPD : à quoi faut-il s'attendre ?
- Le registre des traitements, le document indispensable

Droits des personnes et protection des données :

- Quels sont les nouveaux droits ?
- Comment les personnes peuvent-elles faire valoir leurs droits ?
- Délégué à la protection des données (Data Protection Officer) : quelles sont les missions ? quel rôle dans l'entreprise ?
- Risques et solutions : comment l'entreprise peut-elle se mettre en conformité ? Quels sont les risques en cas de non-respect ?

JOUR 3 : dans votre entreprise

- Analyser les pratiques de l'entreprise
- Elaborer le plan d'action spécifique à mettre en place dans l'entreprise pour se mettre en conformité avec la loi

INTERVENANTS

- 1 avocat spécialisé en numérique et protection des données – correspondant informatique et libertés
- 1 Expert numérique et sécurité informatique au sein de la CCI

MODALITE D'EVALUATION

- Remise d'une grille d'auto-évaluation des acquis, sur les compétences travaillées lors de la formation.
- Diagnostic individuel

En conformité avec la loi n°2009-1437 du 24/11/2009 art.51 L6353-1 modifié du code du travail, une attestation de formation précisant notamment les objectifs, la nature, les résultats de l'évaluation des acquis et la durée de la session sera remise au bénéficiaire à l'issue de la prestation

CONTACT

f.cheval@grandhainautformation.fr

Tél : 03 27 51 34 58